



ERMENONVILLE LA GRANDE

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Fabrice PELLETIER, Maire

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 8

Pouvoirs : 3

Quorum : 6

Etaient présents :

- M. Fabrice PELLETIER
- M François PELTIER
- Mme Roselyne SKAPSKI
- Mme Céline CHAUVET
- M. Yoann GANACHE
- M David JEHANNET
- M Pascal PETEL (arrivé à 21h)
- M Franck PELLETIER

Absents excusés :

- Mme Sylvie BOUET (pouvoir à Céline CHAUVET)
- Guy THEBAULT (pouvoir à Yoann GANACHE)
- Mme Marie-José BROSSIN (pouvoir à David JEHANNET)

Absents :

Secrétaire de séance

- M. PELTIER François

Ordre du jour

1. approbation dernier procès-verbal
2. Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget principal
3. Vote du budget primitif 2018
4. Vote des taxes communales
5. Choix de l'entreprise pour les travaux rue de la Malorne
6. Projet de sécurisation des routes
7. Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018.

Délibération n° 16/2018

Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget principal

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur M François PELTIER a délibéré sur le compte administratif du budget principal, pour l'exercice 2017, dressé par Monsieur Fabrice PELLETIER, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

Résultat de l'exercice 2017 :

- recettes d'investissement : 32 418.85€
- dépenses d'investissement : 19 840.99€
- **Soit un résultat 2017 de + 12 577.86€**
- déficit de l'exercice 2016 : 18 056.45€
- **déficit investissement 2017 : = 12 577.86€ - 18 056.45€ soit 5 478.59€**

- recettes de fonctionnement : 167 529.14 €
- dépenses de fonctionnement : 100 932.70€
- **soit un résultat 2017 de + 66 596.44 €**
- excédent de l'exercice 2016 : 247 865.89 €
- déficit investissement 2017 à compenser : 5478.59€
- **excédent 2017 : = 66 596.44 + 247 865.89€ = 314462.33- 5478.59 soit 308983.74€**

Le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – COMMUNE

Conformément à l'instruction M14 il convient d'affecter ce résultat.

Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement, il convient d'affecter le résultat afin de combler le déficit d'investissement comme suit :

Suite à l'intégration de la commune à Chartres Métropole, la DDFIP nous a demandé d'intégrer les excédents et déficits des différentes sections du budget de l'eau sur le budget de la commune afin de pouvoir les transférer à Chartres Métropole dans un second temps.

- en fonctionnement :
- excédent reporté : excédent commune + excédent eau =
308983.74€ + 32 010.80€ = 340 994.54 € (compte 002 en recettes)

- en investissement :
-déficit reporté : déficit commune + excédent eau=
- 5 478.59€ + 3 898.09€ = - 1580.50€ compte 001 en dépenses et **5 478.59** en recettes
compte 1068 (uniquement déficit commune)

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **Approuve** :
 - ✓ les résultats de l'exercice 2017 du budget principal
 - ✓ le compte administratif et le compte de gestion du budget principal
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion

Délibération n° 17/2018

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de reconduire les taxes à l'identique

Les taxes sont reconduites et restent identiques à celles des 6 dernières années

- Taxe d'habitation : 8.20 %
- Foncier Bâti : 16.10 %

- Foncier Non Bâti : 28.10 %

Le conseil municipal **Approuve** le vote des taxes désignées ci-dessus.

Délibération n° 18/2018

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX RUE DE LA MALORNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'avoir reçu 3 devis pour les travaux rue de la Malorne. Il convient d'en choisir 1 afin de conclure le marché.

Le conseil municipal après discussion, à l'unanimité,

- ✓ **Décide** d'accepter l'offre de l'entreprise CAGE pour un montant hors taxe de 94 646€
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à envoyer un courrier pour les offres non retenues
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CAGE

Délibération n° 19/2018

PROJET DE SECURISATION DES ROUTES

Le projet de sécurisation des routes dans le village a fait l'objet à plusieurs reprises d'observations lors de précédentes réunions de conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de sécuriser les intersections de la commune notamment des croisements suivants :

- rue Saint-Martin / rue des 3 Marie
- rue Saint-Martin / rue du Moulin chu
- rue de la forge / rue du Pâtis
- rue de la fontaine / rue de la Malorne

Monsieur le Maire et le conseil municipal souhaitent mettre en place plus de sécurité dans le village et conserver une cohérence et une fluidité de circulation.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Accepte** le projet de sécurisation des intersections
- ✓ **Priorise** les intersections rue Saint-Martin /rue des 3 Marie et rue Saint-Martin/rue du Moulin chu
- ✓ **Reporte** les intersections rue de la forge et rue de la fontaine
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à demander des devis pour les 2 premières intersections
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à demander des subventions
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis si le montant est inférieur à 3000 euros Hors taxes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'intégration des 20 nouvelles communes à Chartres Métropole, le plan vert de l'agglomération doit être modifié. Pour cela, une étude doit être réalisée sur l'ensemble des communes entrantes.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une commission comportant 2 membres du conseil municipal et 2 habitants de la commune. Messieurs PELTIER François et PETEL Pascal représenteront le conseil municipal.